

L'emplacement au cimetière

En fonction du choix du défunt, il faut s'adresser à l'état civil de l'hôtel de ville de Brest pour obtenir un emplacement funéraire ou cinéraire.



- > Le choix du cimetière est libre
- > L'acquisition d'une concession s'effectue au moment d'un décès
- > L'acquisition peut s'effectuer à l'avance sous certaines conditions.

Où s'adresser?

En fonction du choix, il faut s'adresser à l'état civil de l'hôtel de ville de Brest pour obtenir un emplacement funéraire ou cinéraire

Hôtel de ville
État-civil / Décès-Cimetières
2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cedex 2
02 98 00 80 80

deces-cimetieres@mairie-brest.fr

Les emplacements

- > **A titre gratuit**, emplacement individuel pour une durée de cinq ans
- > **Par l'acquisition d'un terrain concédé**, appelé concession funéraire ou concession cinéraire
- > La paiement de la concession peut s'effectuer par tous modes de paiement. les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public

Prix d'une concession (tarifs 2021)

Concessions en pleine terre (1,60 m²)	
Concession temporaire de 15 ans	254 €
Concession trentenaire	511 €
Concession cinquantenaire	982 €
Concession perpétuelle	7 645 €
Concessions caveaux	
Cinquantenaire (nouvelle et renouvellement) :	3 m ² : 1 842 € 6 m ² : 3 681 €
Temporaire de 15 ans (si renouvellement) :	3 m ² : 477 € 6 m ² : 956 €
Trentenaire (si renouvellement) :	3 m ² : 956 € 6 m ² : 1 911 €
Perpétuelle	3 m ² : 14 334 € 6 m ² : 28 669 €
Concessions columbarium et coffres cinéraires	
Concession temporaire (8 ans)	287 €
Concession temporaire (15 ans)	481 €
Petites cases (au cimetière de Recouvrance - col. A et B) (au cimetière de Saint-Pierre - col.H, I, J, K, L, M)	
8 ans :	194 €
15 ans :	362€
Columbarium (Chapelle Brest-St-Martin)	
8 ans :	397 €
15 ans :	600 €
Concessions tombes cinéraires (0,80 M²)	
Concession temporaire (10 ans)	227 €
Concession trentenaire	453 €

Emplacements cinéraires individuels (espace cinéraire de Kerfautras)

Concession temporaire (10 ans)	115 €
Concession trentenaire	227 €

Renouvellement d'une concession

Le renouvellement s'effectue dans l'année d'expiration.

Lorsqu'un décès se produit dans les cinq ans précédant la date d'expiration de la concession, celle-ci doit être obligatoirement renouvelée.

Emplacements cinéraires, case de columbarium et coffres cinéraires

Ces emplacements sont attribués uniquement au moment du décès.

Pour convertir une concession

La conversion se fait nécessairement pour une durée plus longue que la précédente (ex : conversion d'une trentenaire en cinquantenaire).



Important : en cas de changement d'adresse, ou de décès du concessionnaire, prévenir le service des cimetières.

En savoir plus

Service-public.fr : Qu'est-ce qu'une concession funéraire ? [🔗](#)

Publication

▫ **TARIFS**

Tarifs cimetières 2020

janvier 2020

Acquisition, renouvellement et conversion de concession, emplacement cinéraire, case de columbarium et coffres cinéraires.

📄 TÉLÉCHARGER (40KO)

Contact

Etat-civil Décès-Cimetières - Hôtel de ville

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cedex 2

☎ 02 98 00 80 80

@ deces-cimetieres@mairie-brest.fr

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom *(obligatoire)*

Prénom *(obligatoire)*

Courriel *(obligatoire)*

Commentaire *(obligatoire)*

Saisir votre commentaire

 **EFFACER**

 **ENVOYER**

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30